



EMAKINA GROUP SA
Rue Middelbourg, 64A
1170 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0464.812.221

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les participants à l'assemblée générale du 22 avril 2020 exerceront leurs droits exclusivement en votant à distance avant l'assemblée générale par correspondance en se conformant aux formalités pratiques décrites ci-après.

Pour les détenteurs d'actions nominatives, une copie du formulaire signé doit être adressée à la société par e-mail (fds@emakina.com), au plus tard pour le 17 avril 2020.

Pour les détenteurs d'actions dématérialisées, une copie (i) du formulaire signé et une copie (ii) de l'attestation certifiant le blocage des actions délivrée par leur institution financière agréée, doivent être adressées à la société par e-mail (fds@emakina.com), au plus tard pour le 17 avril 2020.

Le (La) soussigné(e),

Personne morale:

Dénomination sociale et forme juridique:

Siège social:

Valablement représentée par:

Domicilié à:

Personne physique:

Nom:

Prénom :

Domicilié à:

Déclare être détenteur de actions nominatives et/ou..... actions dématérialisées* de la société Emakina Group SA ayant son siège social à 1170 Bruxelles, Rue Middelbourg, 64A, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE 0464.812.221,

Exerce son droit de vote sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2020 à 16h00 au travers du formulaire repris ci-après.

** confirmées par une attestation de blocage.*



EMAKINA GROUP SA
Rue Middelbourg, 64A
1170 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0464.812.221

ORDRE DU JOUR & FORMULAIRE DE VOTE – AG Annuelle 22 AVRIL 2020

1. Lecture du rapport annuel du conseil d'administration.

PAS DE VOTE REQUIS

2. Lecture du rapport du commissaire.

PAS DE VOTE REQUIS

3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2019 et affectation du résultat.

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2019 et la proposition du conseil d'administration de ne pas distribuer de dividende et de reporter le résultat de l'exercice.

VOTE : OUI* NON* ABSTENTION*

4. Discussion des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

PAS DE VOTE REQUIS

5. Décharge des administrateurs et du commissaire.

Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2019.

VOTE : OUI* NON* ABSTENTION*

6. Renouvellement du mandat du commissaire.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire de EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B 160) représentée par Marie Kaisin, administrateur pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022.

VOTE : OUI* NON* ABSTENTION*

(*) Biffer les mentions inutiles

Fait à _____,

le __ AVRIL 2020

Signature